

SESSION D'INFORMATION DES MAIRES

CLAMECY – 30 novembre 2016

LA LOI LCAP (Liberté de la Création à l'Architecture et au Patrimoine)

9h30 Accueil des participants et émargement

Mot d'accueil :

- **Claudine BOISORIEUX**, Maire de Clamecy
- **Marylise ORTIZ**, Directrice de l'Association des Sites et Cités Remarquables de France (ex ANVPAH)
- **Michel ALBIN**, Président de l'Association des Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté

Présentation de l'esprit de la loi par un élu régional

Rémy REBEYROTTE, Maire d'Autun

10h45/11h45 La réglementation et sa mise en application

Jacky CRUCHON, Sites et Cités Remarquables de France

11h45/12h00 Échanges avec la salle

12h00/12h30 L'approche patrimoniale de la loi CAP

Gaël TOURNEMOLLE, DRAC Pôle action culturelle et territoriale, Conseiller pour la valorisation du patrimoine, Correspondant VPAH / Patrimoine Mondial / Label XXI

12h30/12h45 Échanges avec la salle

12h45 / 14h00 – Déjeuner sur place

14h15/15h00 Les services de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté

Gaël TOURNEMOLLE, DRAC

15h00/16h15 Présentation de la politique régionale des Schémas d'Aménagement Urbain de Caractère (SAUC)

Véronique LHOMME, Architecte-conseil des Cités de Caractère de Bourgogne Franche Comté

16h15/16h30 Échanges avec la salle

16h30 Clôture de la journée :

Marylise ORTIZ, Directrice de l'association des Sites et Cités Remarquables de France (ex ANVPAH)

Michel ALBIN, Président de l'Association des Cités de Caractère de Bourgogne Franche Comté
